Département de Saône-et-Loire

PLU

Ville de Mâcon

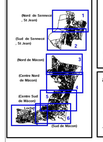

Direction de l'aménagement
Pôle du développement et de la prospective
Service de l'urbanisme, de l'accessibilité et de l'habitat

PLAN LOCAL D'URBANISME

Documents graphiques

Plan 6

Sud de Mâcon

DATE : septembre 2015

ECHELLE : 1cm = 25 m

approuvé le 5 février 2007

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS

Modification n°1 approuvée le 2 février 2009
Révision simplifiée n°1 approuvée le 6 juillet 2009
Modification n°2 approuvée le 4 juillet 2011
Modification n°3 approuvée le 30 septembre 2013
Modification Simplifiée n°2 approuvée le 30 mai 2014
Modification Simplifiée n°3 approuvée le : 22 mai 2015
Modification Simplifiée n°4 approuvée le : 22 mai 2017
Modification Simplifiée n°5 approuvée le : 23 septembre 2019

Cartographie réalisée par le Service Système d'Information Géographique
23 rue Mathieu 71 000 Macon - Tel. : 03/85/39/71/68 Fax : 03/85/39/99/39

\\mvdata\data\Sig\Carto\SCAN_O\sans-de-travail\DEF\PDM_PLUP\PLU_2015_mxd_Page\PLU_2015_PLAN_6_SUD.MXD

Limites de Zones

Nom de la Zone

ZONES	LEGENDE
Ua	Zone urbaine ancienne du centre ville
Uf	Zone urbaine de faubourgs
Uf1	Zone urbaine de faubourgs (MARAIN)
Uc	Zone urbaine à dominante d' habitat collectif
Uc1	Zone urbaine à dominante d' habitat collectif (MARBE)
Um	Zone urbaine à morphologie mixte
Up	Zone urbaine à dominante d' habitat pavillonaire
Up1	Zone urbaine à dominante d' habitat pavillonaire (dense)
Uv	Zone urbaine présentant un caractere villageois
Ue	Zone urbaine à vocation Economique
1AU	Zone à urbaniser à court terme : ouverture à l'urbanisation sous conditions (orientations d'aménagement, opérations d'aménagement,) la lettre suivant le sigle 1AU renvoie à la zone U de référence (1AUp,1Aum,)
1AUe	Zone à urbaniser à court terme (Economique)
1AUet	Zone à urbaniser à court terme (Tertiaire et Artisanat)
1AUm	Zone à urbaniser à court terme (Mixte)
1AUmz	Zone à urbaniser à court terme (Mixte Val de Bioux)
1AUp	Zone à urbaniser à court terme (Pavillonnaire)
2AU	Zone à urbaniser à long terme (ouverture à l'urbanisation conditionnée par une modification du PLU)
2AUe	Zone à urbaniser à long terme (Economique)
A	Zone agricole comprenant un secteur Aa (zone viticole AOC)
Aa	Zone agricole, secteur viticole AOC
N	Zone naturelle et forestiere comprenant :
Nh	Zone naturelle et forestiere (bâti existant)
Nl	Zone naturelle et forestiere (sports et loisirs)
Ns	Zone naturelle et forestiere (services)

Risques, Secteurs avec limitation de constructibilité

Périmètre Zone Portuaire

PPRI Saône et Petite Grosne

Zones non aedificandi

Recul 10m des berges des ruisseaux

Périmètre Seveso de l'entreprise STOGAZ

Transport de matières dangereuses

Patrimoine et paysage

Immeuble protégé au titre des monuments historiques

Immeuble remarquable à sauvegarder et à mettre en valeur

Element d'architecture remarquable

Element d'enrichissement de façade

secteurs architecturaux remarquables

Passages et traboules à conserver

Zone de hauteur limitée

Siège Exploitants Agricoles et Viticoles

Espaces verts paysagers

Espaces Boisés classés

Arbres remarquables (Espaces Boisés classés)

Implantation des constructions

Alignement possible

Alignement imposé et hauteur limitée à 15m sur profondeur de 20m

Recul de 10 m

Emplacements réservés

ER : emplacements réservés

ER	OBJET
ER 1	RACCORDEMENT BD DU CHAROLLAIS ET DE LA RUE DE LA LIBERTE
ER 2	AMENAGEMENT CARREFOUR RUE RAMBUTEAU ET BD DE LA LIBERTE
ER 3	EXTENSION CIMETIERE SAINT CLEMENT
ER 4	AMENAGEMENT ARBORETUM
ER 5	LIAISON DE LA ZAC EU GRAND SUD SUR LA RUE AMPERE
ER 6	VISIBILITE CARREFOUR MAGAN AVEC LA RUE DE LA REPUBLIQUE
ER 7	LIAISON PIETONNE IMPASSE RUE DE PARIS, RUE DU 28 JUIN 1944
ER 11	AMELIORATION DU CARREFOUR CHEMIN DE LA FONTAINE
	ET CREATION DE TROTTOIRS EN CHAMIN
ER 14	TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LA VOIE FERRE MACON / CLUNY

Servitudes de mixité sociale

MS : Nom du secteur

SECTEUR	Zone1AU	Parcelles Concernées
MS1	St Jean Coeur de Village	OV/1 et OV 103
MS4	Les COMBES	AL36,97,200,284 à 289,291,309